

Hebdo Canada

Volume 1, N° 7

le 21 février 1973



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

Le gouvernement fédéral et le financement des Jeux olympiques de Montréal 1976, 1

Boeing accorde un autre contrat à une filiale de CAE, 2

Toronto aura la plus haute tour du monde, 3

Nouveaux efforts pour combattre le chômage, 4

La Chambre des communes présente ses hommages à M. St-Laurent, 4

Liaison radio pour les trains, 4

Livres pour enfants au Canada, 5

Exposition d'arts et métiers autrichiens, 5

Programme de formation pour l'enseignement à l'enfance handicapée, 6

Vente de blé à l'Inde, 6

Le gouvernement fédéral et le financement des Jeux olympiques de Montréal 1976

Le Comité olympique international a approuvé, le 3 février à Lausanne, les plans de Montréal pour les Jeux olympiques de 1976.

Lord Killanin, président du COI, a déclaré que bien que toutes les épreuves finales des Jeux doivent se dérouler à Montréal, le COI étudierait les suggestions voulant que des épreuves préliminaires se tiennent dans d'autres régions du Canada. Des observateurs ont toutefois souligné que toute autre ville qui assumerait cette responsabilité serait aux prises, sur une échelle plus réduite, avec les mêmes problèmes de logement, de dépenses et de sécurité qu'a connus la ville de Montréal.

Le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, a fait la déclaration suivante, le 2 février, à la Chambre des communes:

...Voici plus de quatre ans que le gouvernement a clairement défini sa position, à savoir qu'il n'apporterait pas de contribution financière spéciale à ces Jeux. Dans des lettres qui remontent à 1968 et, depuis lors, à l'occasion de nombreuses déclarations publiques, le maire Jean Drapeau a déclaré qu'en dehors de certains programmes fédéraux-provinciaux en cours, aucun financement n'était nécessaire de la part du gouvernement fédéral.

Bien que l'organisation des Jeux soit la responsabilité de la ville de Montréal, le gouvernement fédéral s'y est intéressé en raison, d'une part, des méthodes de financement envisagées par la ville de Montréal et le Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO).

En effet, la semaine dernière, en annonçant son budget de 310 millions de dollars, le COJO proposait qu'à l'exception de 18 millions de dollars, la totalité des recettes prévues soit financée par des programmes de mobilisation de crédits.

Bien que s'adressant au public canadien et étranger plutôt qu'au contribuable fédéral en tant que tel, ces programmes n'en demanderaient pas moins d'être approuvés par les autorités fédérales.

Outre les dépenses couvertes par le budget de la ville de Montréal, nous devons aussi nous attendre que la tenue des Jeux olympiques au Canada entraîne, pour divers ministères fédé-

raux, des déboursés dans l'exercice de leurs fonctions habituelles.

On s'attend à un déficit

Nous nous posons des questions sur deux points principaux. Premièrement, le gouvernement s'interroge sérieusement sur la possibilité, pour le COJO, d'équilibrer son budget. Nous avons reçu, en novembre dernier, un exemplaire de ce budget et, d'après l'évaluation effectuée par les fonctionnaires fédéraux, on peut s'attendre à un déficit.

J'insiste que c'est là notre point de vue. Je sais que le gouvernement du Québec et la municipalité de Montréal en ont probablement un autre, que je respecte. Dans cette question relative au coût d'un événement encore assez lointain, il y a évidemment une possibilité de désaccord, mais, je le répète, nous craignons qu'il puisse y avoir un déficit, et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons pris certaines précautions dont je vais parler dans un moment.

En second lieu, nous craignons que des événements imprévus ne viennent augmenter considérablement le coût des Jeux, car tel a été le cas lors des Jeux olympiques précédents et de l'Expo 67. C'est pourquoi nous entendons faire tout notre possible pour aider les organisateurs des Jeux à maintenir le coût aussi bas que possible, ainsi qu'ils en ont manifesté la détermination.

Telles sont donc les principales données qui ont inspiré, la semaine dernière, ma déclaration à la Chambre, lorsque j'ai dit que nous voulions être assurés que si un déficit survenait, il serait supporté par un autre organisme que le gouvernement fédéral. Je considérerais une telle garantie comme essentielle si le Parlement devait être appelé à examiner les mesures découlant des propositions du COJO concernant les programmes de mobilisation de crédits, c'est-à-dire ceux que la ville de Montréal appelle des programmes d'autofinancement et qui feront appel, je le répète, plutôt au public en général qu'aux contribuables en tant que tels.

Assurances de la part du Québec

Le gouvernement a maintenant reçu une lettre du premier ministre du Québec donnant la nette assurance que son gouvernement ne réclamerait pas une assistance financière du gouvernement fédéral s'il y avait un déficit à combler.

Le gouvernement a également reçu des lettres dans le même sens de la ville de Montréal et du COJO. Avec l'autorisation de la Chambre, je voudrais déposer ces lettres maintenant. Le gouvernement estime que les acquiescements fournis par M. Bourassa dans sa lettre et par MM. Drapeau et Rousseau dans les leurs donnent les assurances voulues. Comme nous croyons qu'il existe clairement une possibilité de déficit, ces assurances sont importantes. Ces lettres garantissent que tout déficit ne sera pas imputé au gouvernement fédéral.

Le gouvernement est maintenant disposé à donner suite à la demande de la ville de Montréal et du COJO concernant les émissions spéciales de timbres et de monnaies olympiques. Nous poursuivons les discussions avec le gouvernement du Québec, la ville de Montréal et le COJO au sujet de la façon dont il conviendrait d'accéder à la demande du COJO pour la tenue d'une loterie annuelle.

Déboursés fédéraux

Avant de conclure, je voudrais expliquer très clairement la nature des déboursés fédéraux que pourraient entraîner les besoins engendrés par les Jeux olympiques en ce qui concerne les services fédéraux habituels. Com-

me je l'ai déclaré tantôt, ces frais ne sont pas inclus dans le budget présenté par le COJO.

Le village olympique constitue un poste très onéreux. On projette de construire de 2,000 à 3,000 logements. La mise de fonds de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) pourrait être de 26 à 54 millions de dollars selon le nombre et le coût des logements et l'importance du financement commercial. Il nous semble très raisonnable d'envisager que ces frais puissent être couverts d'ici 1976 grâce aux allocations habituellement versées par la SCHL pour la construction d'habitations publiques et dont chaque province touche sa part, étant donné que celle de la province de Québec s'est chiffrée à environ 100 millions de dollars par année. Après les Jeux, le village ferait partie de l'inventaire de logements de Montréal.

Deuxièmement, il faut reconnaître que l'affluence de participants et de spectateurs aux Olympiques exercera des pressions inusitées sur les divers services qui, par la nature des choses, seront assurés par le gouvernement du Canada; ainsi, la Gendarmerie royale, les Forces canadiennes, les services des douanes et de l'immigration. Il est évident que si les Olympiques ont lieu à Montréal, comme ils le doivent, le gouvernement fédéral ne peut s'en laver les mains et dire qu'il ne se mêlera pas des questions de sécurité, de douanes ou d'immigration. Pourtant, cela suppose des frais dans le sens qu'on ne ferait pas ces dépenses si les Jeux n'avaient pas lieu. Nous prévoyons qu'ils s'élèveront à environ 20 millions de dollars et nous sommes déterminés à les contrôler rigoureusement.

Enfin, il y aurait encore un supplément de frais si Radio-Canada, dans un rôle d'"hôte diffuseur" assurait les services fondamentaux de télédiffusion des Jeux. En ce cas, le coût net à la société de la Couronne serait évalué à 25 millions de dollars. Les entretiens sont encore en cours pour déterminer si Radio-Canada se chargera de ce rôle ou devrait le faire, et évidemment il faudra que le gouvernement tranche la question.

Les gouvernement fédéral se préoccupe vivement et à juste titre des préparatifs pour les Jeux olympiques de 1976. Ce souci, cependant, ne diminue

pas l'accueil chaleureux que feront aux Jeux et à leurs participants le gouvernement et les Canadiens en général. L'entreprise est d'envergure, et je suis certain que tous les Canadiens en souhaitent la réussite.

Boeing accorde un autre contrat à une filiale de CAE

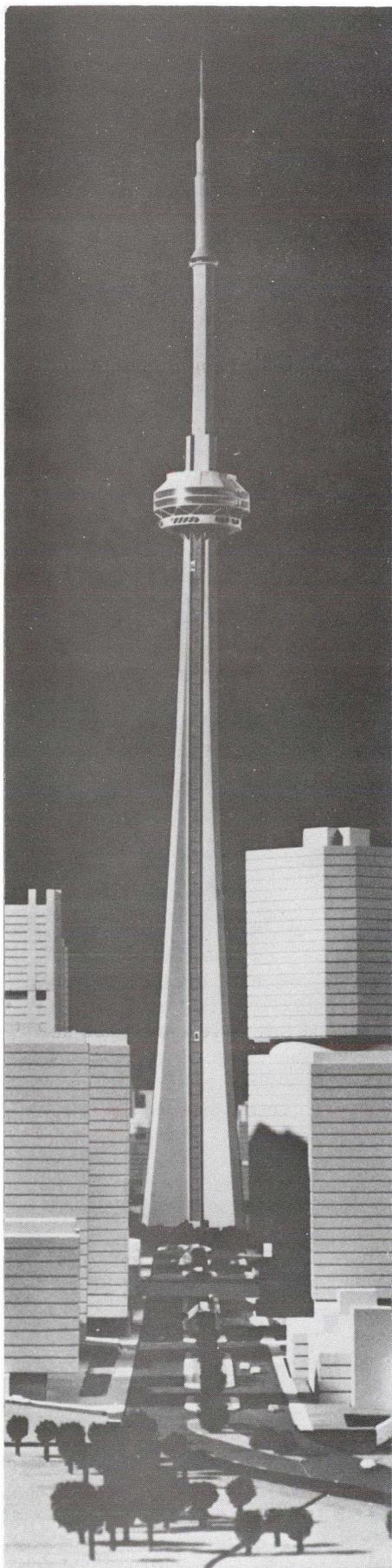
La *Northwest Industries Ltd* (NWI) d'Edmonton (Alberta), filiale en propriété exclusive de *CAE Industries Ltd* de Montréal, vient d'obtenir un second contrat d'importance de *Boeing Co.*, Renton, Washington, pour la fabrication de pièces de l'appareil Boeing 707.

Ce dernier contrat, dont la valeur pourrait atteindre 5 millions de dollars, prévoit la construction des pièces structurales des ailes destinées à relier les ailes au fuselage. Il s'agit de commandes pour la livraison de 35 de ces pièces, d'une valeur de 2.7 millions, au cours d'une période de 30 mois, et d'une option en vue de la livraison possible de 30 autres pièces du même genre au cours des 18 mois suivants. Les premières livraisons débiteront au cours de l'été.

En novembre, *Boeing Co.* avait accordé à la NWI un contrat d'une valeur possible de 6 millions de dollars, comprenant le même nombre de commandes et 30 options pour la fabrication de sections arrière du fuselage du même appareil, lesquelles doivent être livrées au cours de périodes de temps semblables.

Chaque pièce structurale des ailes pèse 3,200 livres, mesure cinq pieds, sur 12 pieds, sur 17 pieds et est composée de 1,600 parties constituantes. Les principaux matériaux sont l'aluminium lourd usine et des feuilles métalliques.

La NWI emploie présentement 350 personnes à la fabrication de pièces constituantes importantes du *Lockheed 1011 Tristar*, avion à réaction commercial géant. La compagnie fabrique également des sections complètes de queue des appareils *Jetstream* à turbopropulseurs jumelés de la *Scottish Aviation* et effectuent aussi des réparations, remises en état et modifications aux appareils de transport *Hercules C-130* pour le compte de l'armée canadienne.



Toronto aura la plus haute tour du monde

Les travaux de construction de la charpente autoportante la plus haute du monde ont commencé le 5 février dans la Ville-Reine. L'ouvrage consiste en une tour de communications et d'observation s'élevant à 1,805 pieds du sol et qu'on appellera la Tour CN. Sa construction devrait se terminer en 1974.

Le projet, qui coûtera 21 millions de dollars et créera plus de 1,000 emplois, est une réalisation de La Tour CN Limitée, une filiale des Chemins de fer nationaux du Canada, et fait partie du vaste ensemble Métro Centre. Selon le président et directeur général du Canadian National, M. Norman J. MacMillan, la Tour CN sera l'une des grandes merveilles d'ingénierie et d'architecture du monde entier et deviendra un attrait touristique international.

La Tour CN est la première étape du projet Métro Centre lequel doit être réalisé sur une période de 15 ans, sur 190 acres de terrain situé entre le centre des affaires de Toronto et le lac Ontario. Elle aura pour voisins la *Canadian Broadcasting Corporation* et ses centres de production, de même que le nouveau *Massey Hall*, et un centre de congrès, tous trois à l'état de projet.

La Tour CN sera plus élevée que la Tour Ostankino de Moscou, la plus haute au monde avec ses 1,748 pieds. La Tour Eiffel de Paris à 984 pieds et le Skylon des Chutes Niagara, en Ontario, 520 pieds.

La Tour CN fournira toutes les installations de transmission pour les réseaux de télévision de Radio-Canada, de CTV, du réseau ETV et de câblotélévision, pour tous les postes de radio à modulation de fréquence de la région de Toronto, les réseaux de radiotéléphonie et les télécommunications du CN.

La masse de béton armé que constituera la charpente s'élèvera sur un emplacement entouré de jardins et atteindra deux fois la hauteur de *Commerce Court*, l'édifice le plus élevé de Toronto.

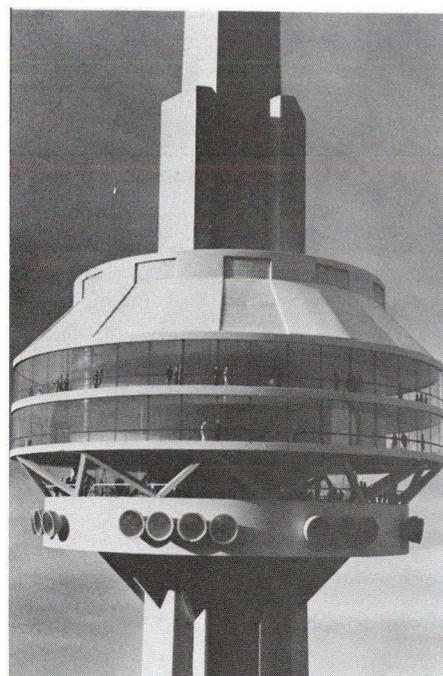
Des ascenseurs situés dans des puits vitrés sur deux des trois côtés de l'immeuble triangulaire transporteront les visiteurs vers une construction de six étages située dans la tour même, entre les élévations de 1,100 et 1,200 pieds. Cette partie abritera des studios de radio-télédiffusion, une salle à manger tournante de 360 places,

un bar-salon, des postes d'observation intérieur et extérieur, un casse-croûte et des salles d'étalage.

La base de la tour constituera un parc public de dix acres. Des espaces verts formeront des pentes allant aboutir à une pièce d'eau qui encerclera l'emplacement. Des terrasses rattachées à la charpente abriteront boutiques et restaurants et seront reliées au futur complexe de Métro Centre par des trottoirs pour les piétons. On franchira un pont enjambant l'étang pour atteindre la rotonde vitrée à la base de la tour.

Après une montée spectaculaire d'une minute vers la section étagée, le visiteur obtiendra un coup d'oeil extraordinaire du coeur de Toronto, de la section riveraine de la ville et des environs jusqu'à 75 milles de distance.

Tout au cours de la construction, on fera appel à des méthodes nouvelles de travail. L'excavation aura 20 pieds de profondeur pour asseoir les fondations sur la roche mère. Le ciment sera coulé de façon continue dans des cof-



A 1,100 pieds du sol, une construction de six étages abritera entre autres une salle à manger tournante de 360 places.

frages en métal glissants. La construction progressera à raison de 16 pieds par jour.

La Tour CN sera conçue de façon à résister au vent, à la neige, à la glace, à la foudre et aux secousses sismiques. Sa conception résulte de la mise en commun des connaissances de consultants canadiens, suisses et américains. Les tests de soufflerie ont été effectués à l'Université Western Ontario et les essais de sol à l'Université de Toronto et à l'Université Queen's.

Nouveaux efforts pour combattre le chômage

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration est en voie d'organiser une meilleure liaison et une meilleure coordination des services avec les bureaux provinciaux et municipaux d'assistance sociale dans le but d'assurer le meilleur service possible aux gens qui veulent travailler mais dont les besoins dépassent le cycle actuel des activités de main-d'oeuvre, soit les services de conseil professionnel, de formation, de mobilité et de placement.

Les Centres de Main-d'oeuvre du Canada et les bureaux d'assistance sociale tiendront des réunions conjointes de façon à mieux comprendre leurs fonctions et services respectifs. On organisera des conférences sur des cas d'espèce, où des représentants de la Main-d'oeuvre et du Bien-être social travailleront en équipe dans le but de coordonner leurs services et de référer chaque cas aux agences appropriées, et aussi pour étudier les facteurs qui empêchent l'embauchage de certains récipiendaires d'assistance sociale.

Les conseillers en main-d'oeuvre ont déjà à leur disposition le Programme de formation en cours d'emploi, qui offre aux employeurs des stimulants à l'emploi de travailleurs défavorisés, et le Programme des initiatives locales, dont le but est de créer des emplois, en particulier pour les chômeurs accrochés à l'assistance sociale ou à l'assurance-chômage. On ajoutera maintenant des conseillers spécialisés en service consultatif qui s'occuperont des problèmes d'emplois des travailleurs les plus difficiles à placer.

Afin de surmonter la difficulté de bien établir les besoins de certains clients, on se procurera des services de diagnostic auprès d'agences reconnues par les provinces. On projette aussi des cours d'adaptation au travail, ce qui comporte l'achat de cours condensés auprès d'agences professionnelles telles que des ateliers protégés, en plus des programmes déjà disponibles de préparation à l'emploi.

Depuis un certain temps déjà, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration a fourni certaines contributions financières à des agences bénévoles et communautaires. Cet appui financier sera augmenté grâce à un nouveau programme d'extension de la main-d'oeuvre qui a pour but d'offrir et de rendre de meilleurs services et programmes de main-d'oeuvre aux groupes souffrant d'un taux de chômage exceptionnellement élevé. Une autre nouvelle mesure permettra de subventionner l'emploi des chômeurs chroniques et de leur fournir l'occasion de s'adapter au monde du travail par l'entremise de projets pilotes semblables aux projets d'initiatives locales, mais prolongés sur des périodes de deux à trois ans et choisis et élaborés par des groupes de citoyens aussi bien que par les agences fédérales et provinciales.

La structure des organismes de bien-être et leurs méthodes de service variant d'une province à l'autre et même à l'intérieur de chaque province, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, conjointement avec le ministère de la Santé et du Bien-être, tâche de faire connaître aux autorités municipales et régionales de l'assistance sociale tous les programmes et services mis à leur disposition.

La Chambre des communes présente ses hommages à M. St-Laurent

Pour la première fois, les députés de la Chambre des communes ont offert leurs hommages à un ancien premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent, qui célébrait le 1er février son 91e anniversaire de naissance.

Cette suggestion est venue de la personne même qui a succédé à M. St-Laurent, M. John G. Diefenbaker, qui déclara: "Nous attendons trop

souvent que disparaissent les hommes qui se sont dévoués pour leur pays avant de leur exprimer notre reconnaissance"; il ajouta que les hommages posthumes n'avaient pas "la même portée" que les témoignages rendus à une personne de son vivant.

Le premier ministre, M. Trudeau, a appuyé la déclaration de M. Diefenbaker demandant à la Chambre d'offrir à M. St-Laurent "nos bons souhaits et nos félicitations tout en formulant l'espoir qu'il passera encore de nombreuses années parmi nous"; cette démarche a également reçu l'appui de MM. Stanley Knowles, parlementaire de longue date qui a été élu en même temps que M. St-Laurent, et Gérard Laprise qui a travaillé "sous ses ordres".

Liaison radio pour les trains

Un réseau de "liaison radio centrale-train", premier système de communications du genre à CP Rail, a été mis en service sur la division ferroviaire à trafic intense de Revelstoke, entre Kamloops et Field en Colombie-Britannique.

Ce système de communications radio permettra pour la première fois aux régulateurs de Revelstoke d'enter en communication directe en phonie avec les chauffeurs de locomotives en mouvement dans un rayon de 254 milles, ainsi qu'avec les équipes d'entretien de la voie et avec les camions de la société qui circulent sur les autoroutes voisines. Conçue de façon à améliorer le système de signalisation et de communication actuel, la "liaison radio centrale-train" devrait normalement accroître le contrôle exercé sur le déplacement des trains et améliorer le service dans cette région montagneuse et accidentée.

"La possibilité de communiquer directement avec les chauffeurs-mécaniciens et les équipes d'entretien permet à notre personnel d'exploitation de minimiser les retards et d'assurer la régulation du trafic durant les grosses tempêtes de neige", souligne M. J.D. Bromley, directeur général, exploitation et entretien, région du Pacifique.

On s'attend à ce que le nouveau système élimine le besoin de téléphones placés en certains endroits

le long de la voie. Il peut également servir pour compléter le système de contrôle centralisé du trafic ferroviaire grâce auquel on organise les "rencontres" des trains au moyen de signaux télécommandés et d'aiguillages manoeuvrés à l'électricité. A bord des trains, le réseau de communications utilise les mêmes radios portatives dont les locomotives de CP Rail sont équipées depuis le milieu des années soixante pour établir les communications bout à bout entre les chefs de train et les chauffeurs-mécaniciens.

Chacune des nouvelles centrales est dotée d'une antenne de 100 pieds et d'un bâtiment qui abrite deux émetteurs-récepteurs.

Livres pour enfants au Canada

La Semaine du livre pour la jeunesse canadienne (*Young Canada's Book Week*) organisée en novembre, avec l'appui du *Canadian Book Publishers' Council (CBPC)*, par la *Canadian Library Association (CLA)* a permis de sensibiliser le public à un aspect très important du commerce du livre.

Au Canada, les livres pour enfants représentent 34 pour cent des recettes provenant de la vente commerciale des livres et pourtant 96 pour cent de ces livres sont importés. Au cours des trois dernières années, les éditeurs des États-Unis et de la Grande-Bretagne ont publié entre 3,000 et 5,000 livres pour enfants par année, alors que la production canadienne ne se chiffrait qu'à une centaine de livres. La CLA et le CBPC se penchent actuellement sur cette situation; le CBPC a récemment mis sur pied un comité spécial chargé d'étudier les possibilités de lancer un Club canadien du livre du mois pour enfants afin de stimuler ce genre de publication au Canada.

La maison d'édition Clarke Irwin a pris plusieurs mesures significatives en 1972 en vue de combler le vide existant dans la publication de livres canadiens pour enfants.

La société a adopté comme mot d'ordre "Des livres canadiens pour les jeunes Canadiens" et a fait de Mme Janet Lunn, critique bien connu des livres pour enfants, le premier éditeur

d'ouvrages pour enfants au Canada; elle a en outre publié huit livres pour enfants l'automne dernier et organisé une grande campagne publicitaire pour la Semaine du livre pour la jeunesse canadienne.

Pierres d'achoppement

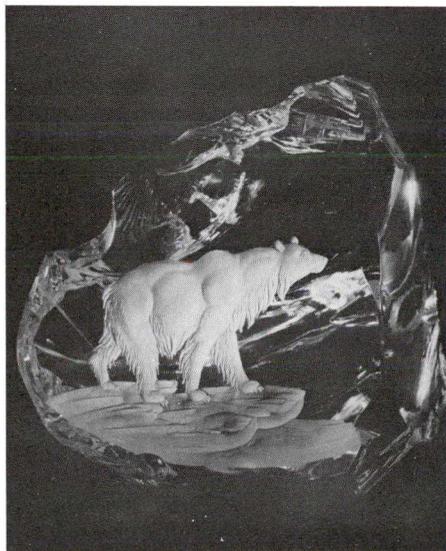
Cet aspect de la publication au Canada doit toutefois surmonter de sérieux obstacles. Etant donné que le coût de la production de livres illustrés pour enfants est élevé, il faut d'ordinaire en vendre 3,000 exemplaires avant de rentrer dans ses fonds. Les écoles, les bibliothèques et quelques librairies constituent souvent les seuls acheteurs. Au Canada, on ne semble accorder ni le temps ni l'espace nécessaire, dans les journaux, à la critique des livres pour enfants et très peu de bibliothèques disposent d'un bibliothécaire pour enfants compétent. Par conséquent, les achats des bibliothèques sont souvent irrégu-

liers. Etant donné que la marge bénéficiaire est mince et que l'entreprise comporte beaucoup de risques, on n'écrit que peu de livres pour enfants et on en publie encore moins. Rares sont les récompenses qui pourraient, par ailleurs, encourager les auteurs et les maisons d'édition.

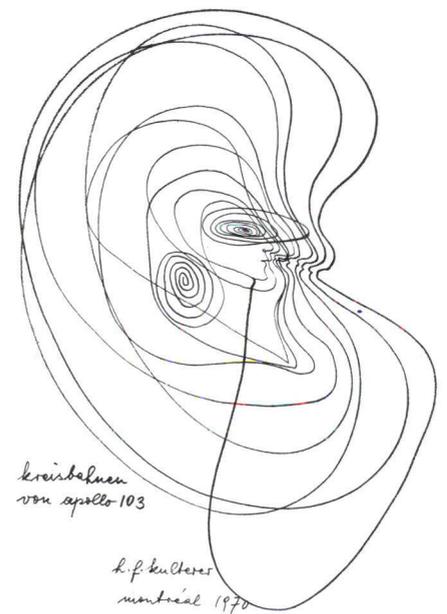
Perspectives encourageantes

Le marché canadien semble toutefois promettre davantage. Dans son essai sur les livres pour enfants que l'on peut retrouver dans les documents de travail de la Commission royale d'enquête sur la publication des livres (*Royal Commission on Book Publishing*), Sheila Egoff soulignait que "d'après le recensement canadien de 1966, le Canada comptait 4,394,370 personnes âgées de moins de 15 ans et que, suivant les extrapolations, le nombre d'enfants au Canada pourrait atteindre cinq millions d'ici à 1980".

Exposition d'arts et métiers autrichiens



Des objets de verrerie, de porcelaine, de coutellerie, des articles en cuir, des bijoux et des représentations graphiques des plus remarquables sont en montre du 1er au 17 février à l'exposition des arts et métiers autrichiens au Centre national des arts d'Ottawa. Ci-dessus, ce bison de 8 pouces sur 5 pouces, taillé dans du cristal prismatique, est



l'oeuvre de M. Gernot Schluifer, artiste de 32 ans qui était présent à l'inauguration. A droite, Circle in Space, une esquisse au crayon de M. Hubert F. Culturer, également présent, représente sa vision du projet spatial Apollo.

L'exposition est parrainée par M. Eduard F. Schiller, ambassadeur d'Autriche.

Programme de formation pour l'enseignement à l'enfance handicapée

Mme Sally Rogow, professeur adjoint au Département de l'enseignement à l'enfance exceptionnelle de l'Université de la Colombie-Britannique et membre du BC Mental Retardation Institute (Institut de l'arriération mentale de la Colombie-Britannique) traite ci-dessous du besoin urgent d'un programme de formation pédagogique spécial axé sur l'enseignement aux enfants handicapés:

...À l'Université de la Colombie-Britannique, nous nous efforçons de relever le défi et d'accroître la compétence et la sensibilité de ceux qui enseignent à l'enfance exceptionnelle grâce à un programme de formation pédagogique sur les difficultés d'apprentissage et de comportement. Ce programme de formation professionnelle, offert durant la cinquième année et couronné d'un diplôme, s'étend sur une année d'études intensives comprenant des séminaires, des cours théoriques et une série de stages pratiques dans des institutions pour l'enfance exceptionnelle.

Sélection des candidats

Les candidats à ce programme sont sélectionnés à la suite d'une entrevue et d'un examen de leur dossier scolaire et de leur expérience auprès d'enfants normaux et exceptionnels. On accorde une grande importance à l'attitude du candidat, à son enthousiasme à l'égard du programme et à son attitude envers les enfants; la souplesse, la facilité d'adaptation, le sens de l'humour et le désir de s'engager constituent également des éléments importants. La rigidité et le dogmatisme sont des qualités qui rendraient impossible à supporter l'année de formation intensive qui attend chaque candidat.

Chacun des trois directeurs du programme choisit huit étudiants au maximum...

De septembre à avril, les étudiants consacrent cinq matinées par semaine à l'enseignement aux élèves dans des classes d'enseignement spécialisé, des institutions, des ateliers protégés et des centres de traitement.

Le succès du programme repose dans une large mesure sur la coopération, la compétence et la compréhension des superviseurs. L'étudiant travaille tantôt avec des groupes de jeunes tantôt avec un enfant en particulier et doit posséder une certaine expérience de l'enseignement aux niveaux pré-scolaire, élémentaire et secondaire.

Échanges d'expérience

On organise des séminaires deux fois par semaine pour donner aux étudiants l'occasion de discuter des divers aspects de leur expérience et de les relier aux théories de l'apprentissage, de la dynamique de groupe et au programme d'études. Le gros avantage que constitue le fait d'enseigner et d'apprendre en même temps se reflète dans la capacité accrue des étudiants d'appliquer la théorie dans la pratique. La cruelle réalité est omniprésente et constitue un antidote efficace au durcissement des théories...

Besoins des enfants souffrant de plusieurs infirmités

L'arriération marquée que l'on retrouve souvent chez les enfants souffrant de plusieurs infirmités est peut-être le fruit d'un manque de stimulation et, par conséquent, d'expérience. On retrouve ces enfants dans les classes et les institutions d'enseignement spécialisé, où ils posent un problème sur lequel on ne peut pas fermer les yeux. Pour répondre aux besoins très particuliers de ces enfants, nous avons conçu un programme expérimental dans le cadre du programme de formation pédagogique sur les difficultés d'apprentissage et de comportement.

Au cours de la première année d'existence du programme, cinq étudiants se sont portés volontaires pour participer à ce programme expérimental. Ces étudiants ont choisi des cours, comme l'enseignement aux handicapés de la vue, qui les prépareraient à ce travail. Chaque étudiant travaille avec un enfant une journée par semaine tout au cours de l'année. Durant les quatre jours qui restent, les étudiants participent aux travaux pratiques habituels. Des réunions ont lieu toutes les deux semaines, où l'on évalue les progrès de l'enfant et où

l'on élabore le programme d'enseignement. Les programmes sont très personnalisés et se fondent sur l'évaluation que font le professeur et l'étudiant des aptitudes et des progrès de l'enfant.

Les enfants, dont l'âge varie entre 2 et 13 ans, souffrent tous d'arriération mentale et de troubles émotifs en plus de troubles d'ordre physique, sensoriel ou neurologique. Le comportement de tous ces enfants est très en dessous des normes établies pour leur âge respectif et tous, à l'exception du plus jeune, sont inscrits à des cours d'enseignement pré-scolaire et spécialisé. Le contenu et l'évolution du programme d'enseignement varient en fonction de l'enfant. Ce programme comprend la stimulation des aptitudes à explorer et à manipuler, des attitudes sociales et des moyens de communiquer, le développement de la parole, etc...

Vente de blé à l'Inde

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a annoncé la vente de 400,000 tonnes de blé au gouvernement de l'Inde par la Commission canadienne du blé.

Les premiers envois des 15 millions de boisseaux ont déjà commencé de ports de l'Atlantique et du Pacifique. La vente comprend du blé rouge du printemps no 1, no 2, et no 3, et les envois devraient être terminés en mars prochain.

"Cette vente à l'Inde est le signe d'un urgent besoin de ce pays résultant des conditions de sécheresse exceptionnelle qui ont affecté la récente récolte d'automne, et permettra de contrecarrer la pénurie de vivres d'ici la prochaine récolte de mars et l'avril," a dit M. Lang.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.